



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92401106.7**

(51) Int. Cl.⁵ : **A45C 5/12**

(22) Date de dépôt : **21.04.92**

(30) Priorité : **18.04.91 FR 9104802**

(43) Date de publication de la demande :
21.10.92 Bulletin 92/43

(84) Etats contractants désignés :
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU MC NL
PT SE**

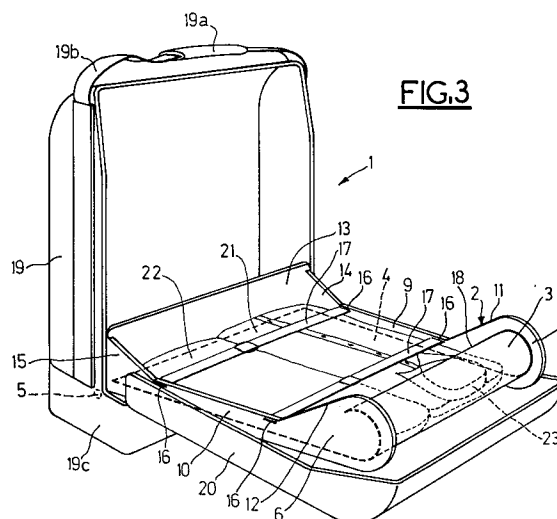
(71) Demandeur : **Deconinck, Norbert Didier Hubert**
31, Boulevard du Commandant Charcot
F-92200 Neuilly-sur-Seine (FR)

(72) Inventeur : **Deconinck, Norbert Didier Hubert**
31, Boulevard du Commandant Charcot
F-92200 Neuilly-sur-Seine (FR)

(74) Mandataire : **Casalonga, Axel et al**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
W-8000 München 5 (DE)

(54) **Mallette de voyage ou d'emballage.**

(57) La mallette permettant le rangement et le transport d'effets personnels à l'intérieur d'une enveloppe, comprend un casier interne rigide (2) présentant une bordure de support (3) de profil arrondi et une paroi de rangement (4) au moins en partie pleine. Le casier (2) peut pivoter entre une position horizontale et une position verticale. Des effets personnels (21, 22) peuvent être posés à plat sur la paroi de rangement dans la position horizontale du casier (2). En position verticale, un veste préalablement pliée en deux dans le sens longitudinal et un pantalon peuvent être posés à cheval sur la bordure (3).



La présente invention est relative à un agencement de mallette de voyage qui peut également, dans une version plus économique, être utilisé pour l'emballage de vêtements dans le commerce de détail.

Cet agencement permet le rangement et le transport d'effets personnels dans des conditions optimales de mise en place, de protection et de maintien, à l'intérieur d'un volume compact et facile à manier.

On connaît différentes formes de bagages pour transporter des effets personnels.

Des malles munies de cintres et de tiroirs permettent de transporter de nombreux vêtements sans les froisser mais leur poids et leur volume les rendent, aujourd'hui, inadaptées aux moyens de transport modernes.

Des valises à coques rigides qui comportent un cintre et éventuellement un cadre intérieur permettent, à condition d'apporter une attention particulière au remplissage, de transporter un costume ou un habit sans les froisser et sans que se forment des faux-plis. Ces valises sont cependant volumineuses et ne peuvent en particulier pas être admises dans les cabines d'avion.

Des sacs souples, type fourre-tout, ont des tailles variées dont certaines sont admises en cabine, mais les effets y sont empilés sans protection rigide, et il est impossible d'y transporter certains habits sans qu'ils arrivent froissés.

Des housses avec cintre pallient à cet inconvénient si elles sont toujours soigneusement portées et entreposées, mais leur largeur étant au minimum celle d'une carrure de veston elles sont encombrantes, peu commodées à manipuler et ainsi le plus souvent inélagantes et non admissible en cabine d'avion.

On connaît aussi selon les brevets US 2 001 806 (Wheary), 1760 098 (Wilt) et 2 873 830 (Wilt) une mallette comportant un dispositif d'accrochage de cintres; les vêtements tels que costumes et pantalons étant pliés transversalement lors du transport autour du bord arrondi d'une paroi interne ou d'un plateau amovible qui alourdit l'ensemble sans contribuer à la solidité ou à la structure du bagage. De plus, dans le cas des brevets US 2 873 830 (Wilt) et US 1760 098 (Wilt), l'arrondi est dirigé vers le bas pour permettre un accrochage aisé des cintres. Mais les pans de revêtement sont alors dirigés vers le haut et leur tenue par le plateau n'est assurée qu'à l'intérieur d'une plage d'épaisseurs déterminée, et ne fonctionne que si le fond du bagage est rigide. Quant au brevet US 2 001806 (Wheary) la sacoche qui s'y trouve décrite ne permet pas de disposer facilement les vêtements autour de l'arrondi ni de charger aisément le compartiment interne. Les autres effets personnels sont rangés dans un autre compartiment.

On connaît également selon le brevet français 756 539 (Sarton) et le brevet US 2 422 511 (Wolsey) des inserts rigides destinés à équiper l'intérieur d'une valise et comportant un bord supérieur arrondi pour

recevoir des vêtements, de tels inserts étant fermés par des parois latérales et pouvant comporter des logements internes pour des chapeaux, des cravates ou de petits objets. La construction est cependant telle que le chargement de ces logements est très peu pratique.

Aucun de ces bagages connus n'est donc totalement satisfaisant pour le voyageur d'aujourd'hui qui souhaite un bagage léger et admissible en cabine d'avion (c'est-à-dire dont la somme des dimensions externes est inférieure à 110 ou 115 cm), facile à charger et à manipuler et qui lui permette d'emporter dans les meilleures conditions de rangement, de protection les effets personnels nécessaires à un séjour de courte durée, ledit bagage permettant à son utilisateur de disposer à l'arrivée de vêtements maintenus parfaitement rangés et non froissés.

Dans le commerce de vêtements au détail, on retrouve par ailleurs des problèmes très similaires.

Il est d'usage, avant de remettre ses achats au client de plier les habits le mieux possible et de les glisser dans une poche en papier ou en matière plastique. Si le client doit voyager, ou attendre longtemps avant de déballer les habits, ceux-ci risquent de se froisser.

Pour pallier à cet inconvénient et pour montrer le soin qu'ils apportent à leurs prestations, certains commerçants de haut-de-gamme préfèrent remettre à leurs clients les habits (tels que costumes, tailleurs, manteaux) accrochés à un cintre et emballés dans une housse semblable aux housses de voyage. Toutefois cette housse est encombrante et peu pratique à transporter et cela est aggravé par le fait qu'elle est mal adaptée à l'emballage des chemises et des autres vêtements et que le client qui a acheté une tenue complète sort avec plusieurs emballages. Ce type de housse a de surcroît, l'inconvénient de ne se prêter ni à l'emballage cadeau ni au colisage d'expédition.

Dans ce type de commerce, il serait donc souhaitable de disposer d'un emballage permettant d'envelopper, à l'intérieur d'un volume facile à manier, un habit et éventuellement divers autres effets, de telle manière qu'ils puissent rester ainsi assez longtemps, l'emballage pouvant en outre servir pour le voyage ou l'expédition sans que les habits risquent de se froisser et de perdre leur pli.

La présente invention a donc pour objet de répondre à ces divers besoins et aux inconvénients évoqués plus haut. Elle propose une mallette de voyage ou d'emballage assurant un rangement facile et le transport dans les meilleures conditions d'un certain nombre d'effets personnels comprenant au moins un habit, la mallette ou l'emballage étant de largeur réduite de façon notamment à être accepté en cabine dans les avions, et sans qu'il y ait besoin de prévoir de cintres ou autres dispositifs de suspension.

Selon l'invention, la mallette de voyage ou d'emballage pour effets personnels comprend une enve-

loppe externe souple ou rigide et des moyens de support pour vêtements. Les moyens de support pour vêtements comprennent une bordure rigide de support, placée horizontalement dans la partie supérieure de la mallette lorsque celle-ci est en position de transport. La bordure présente une surface extérieure convexe adaptée pour recevoir des vêtements pliés placés à califourchon sur la bordure et est adjacente à une ouverture délimitée par une surface intérieure concave définissant une zone de protection contre l'écrasement pour des effets tels que des chemises, placés entre les pans des vêtements précités.

On notera que les vêtements se trouvent ainsi parfaitement supportés par la bordure rigide sans qu'aucun autre moyen tel que cintre ou autre ne soit nécessaire. La surface convexe de la bordure évite la formation de plis indésirables. La surface intérieure concave protège parfaitement les cols de chemise ou de chemisier lors du transport.

La bordure de support peut être avantageusement délimitée par un bord d'extrémité définissant une partie ouverte.

La bordure rigide fait de préférence partie d'un casier interne rigide présentant une paroi de rangement, au moins en partie pleine à l'opposé du bord d'extrémité précité contre laquelle les effets personnels peuvent être disposés. Ce casier interne rigide a l'avantage de participer à la rigidité globale de la mallette.

Dans un mode de réalisation avantageux, le casier interne rigide est adapté pour pouvoir aisément pivoter entre une position horizontale de rangement permettant de disposer certains vêtements tels que chemises, pull-overs, chaussettes, pyjamas ou effets personnels à plat sur la paroi de rangement et une position verticale de transport permettant l'appui sur la surface extérieure de la bordure de support de vêtements, tels que veste, pantalons, jupes, cravates, posés de façon à pendre de chaque côté de la paroi de rangement comme indiqué précédemment. Ces vêtements se trouvent ensuite enfermés et maintenus entre le casier interne rigide et l'enveloppe externe lorsque celle-ci est fermée.

La bordure de support s'étend de préférence entièrement du côté de la face interne de la paroi de rangement de sorte que les vêtements placés sur la bordure de support viennent en appui sur la face externe de la paroi de rangement lorsque l'enveloppe externe est fermée ce qui les protège du froissement.

La bordure de support présente de préférence une largeur sensiblement égale à celle d'un pan de veston d'homme ou d'un tailleur de femme de façon que ces vêtements puissent reposer à cheval sur la bordure de support après avoir été pliés en deux dans le sens longitudinal les épaules et les deux pans étant superposés. La hauteur du casier interne est de préférence telle qu'un veston ainsi posé et reposant en son milieu sur la bordure de support puisse pendre de

chaque côté. On pourra ainsi disposer sur la bordure de support un pantalon et un veston ou encore une jupe et une veste de tailleur pliés en deux dans le sens longitudinal. L'épaisseur hors tout de la mallette de l'invention pourra être de l'ordre de 10 à 20 cm et les trois dimensions de la mallette de l'invention pourront aisément répondre aux normes tolérées pour les bagages pouvant être acceptés dans les cabines d'avion.

La bordure de support peut être délimitée de chaque côté par des rebords latéraux en saillie de façon à maintenir bien centrés les vêtements qu'elle supporte lors du transport et à les protéger d'un écrasement excessif. Pour les mêmes raisons, les rebords peuvent avantageusement se poursuivre sur les côtés de la paroi de rangement.

Dans un mode de réalisation préféré un rabat articulé ou libre maintient les effets personnels plaqués contre la paroi de rangement, le rabat pouvant présenter un capot en forme de coquille contribuant à la protection des cols des chemises.

Un rebord solidaire de la paroi de rangement est avantageusement prévu à l'opposé de la bordure de support de façon à maintenir les effets personnels disposés sur la paroi de rangement lorsque le casier rigide est placé en position verticale de transport. L'ensemble des rebords et de la bordure de support entourant la paroi de rangement permet ainsi d'obtenir pour le casier rigide, une forme analogue à celle d'une boîte ouverte, parfaitement adaptée au rangement des effets personnels sur la face interne de la paroi de rangement et à leur transport ultérieur dans les meilleures conditions.

Le casier interne rigide peut comporter des points d'ancrage pour des poignées ou lanières de transport.

La bordure rigide ou le casier interne rigide peuvent être avantageusement réalisés d'une seule pièce en une matière synthétique moulable. Dans un autre mode de réalisation ils peuvent être réalisés à partir d'une feuille rigide ou semi-rigide pliée ou fermée.

Des moyens d'immobilisation des effets personnels posés à plat sur la paroi de rangement sont de préférence prévus, par exemple sous la forme de sangles élastiques ou non, de rabats rigides ou semi-rigides ou de tout autre moyen équivalent.

Les surfaces de rangement ainsi que celles des moyens d'immobilisation peuvent avantageusement être traitées à l'aide d'un revêtement anti-glisse du type grainage, peinture élastomère, tissu ou mous se mince.

L'enveloppe externe peut comprendre deux demi-coques rigides articulées directement l'une par rapport à l'autre ou encore par rapport à une base commune, l'une des demi-coques ou la base présentant un moyen de charnière pour le pivotement du casier interne rigide. L'une des demi-coques constitue un fond et l'autre un couvercle à l'intérieur desquels

peut pivoter le casier interne rigide.

Dans un autre mode de réalisation, l'enveloppe externe peut comprendre des parois externes souples ou semi-rigides fixées de façon détachable sur les bords des flancs latéraux de la bordure rigide ou du casier interne rigide en venant les entourer. Les parois souples peuvent être en cuir, en matière textile ou plastique. L'ouverture peut être réalisée par exemple au moyen de fermetures à glissière, de boutons pression ou de sangles permettant une certaine variation du volume interne.

Selon un autre mode de réalisation, l'enveloppe externe comprend des rabats flexibles ou souples articulés le long des bords latéraux du casier interne rigide et capables de recouvrir celui-ci à la manière d'une enveloppe.

Une ou plusieurs poignées de transport ou une sangle peuvent en outre être prévues pour le transport de la mallette de voyage de l'invention. Elle peut avantageusement prendre appui ou être fixées directement sur le casier interne rigide réduisant ainsi les contraintes de l'enveloppe externe.

Dans une application de l'invention destinée plus particulièrement au commerce de détail, l'enveloppe externe se présente sous la forme d'un sac souple en matière plastique ou en papier à l'intérieur duquel peut être logé la bordure rigide ou le casier interne rigide. Dans ce mode de réalisation le casier interne ou la bordure rigide est de préférence réalisé en carton plié.

L'invention sera mieux comprise à l'étude de la description détaillée de quelques modes de réalisation pris à titre d'exemples nullement limitatifs et illustrés par les dessins annexés sur lesquels:

la figure 1 est une vue en coupe de côté selon I-I de la figure 2 d'un casier interne rigide équipant une mallette de voyage selon l'invention;

la figure 2 est une vue de face du casier de la figure 1;

la figure 3 illustre la position de rangement horizontale d'un casier rigide analogue à celui des figures 1 et 2 monté dans une enveloppe externe rigide;

la figure 4 illustre la position verticale de transport d'un casier interne rigide monté à l'intérieur d'une enveloppe externe souple;

la figure 5 illustre une variante de casier interne rigide destiné à équiper une mallette de voyage selon l'invention;

la figure 6 illustre une variante de l'invention plus particulièrement destinée à l'emballage de vêtements avant pliage de la feuille de carton destinée à réaliser le casier interne rigide; et

la figure 7 est une vue de côté analogue à la figure 1 de l'emballage selon l'invention montrant le casier interne rigide en carton plié de la figure 6 inséré dans une enveloppe souple.

Tel qu'elle est illustrée sur les figures 1 à 3 la mal-

lette de voyage référencée 1 dans son ensemble visible sur la figure 3 présente un casier interne rigide référencé 2 dans son ensemble réalisé par exemple en matière plastique moulée.

Le casier interne rigide 2 présente une bordure de support 3 de profil arrondi à convexité dirigée vers l'extérieur, une paroi de rangement 4 qui est ici représentée sous la forme d'une paroi pleine faisant suite à la bordure 3 et occupant toute la hauteur du casier 2 comme on peut le voir sur les figures 1 et 2. Dans un autre mode de réalisation la paroi pleine pourrait être ajourée pour la rendre encore plus légère ou même remplacée par une toile. Enfin dans un autre mode de réalisation seule la bordure 3 pourrait être prévue. Sur le bord de la paroi de rangement 4 opposé à la bordure de support 3 se trouvent deux évidements 5 formant paliers dont un seul est visible sur la figure 1 qui coopèrent avec des axes de pivotement solidaires de la coque rigide de la mallette 1 et non illustrés sur les figures.

Des rebords en saillie 6, 7 entourent la bordure de support 3 en la délimitant latéralement et se poursuivent sur toute la hauteur du casier 2 de chaque côté de la paroi de rangement 4. L'un des rebords 8 visible sur la figure 1 se trouve donc en position inférieure lorsque le casier 2 est placé en position horizontale de rangement comme illustré sur la figure 3 tandis que l'autre rebord 9 est au-dessus de la paroi de rangement 4 comme le rebord 10 dans la même position horizontale de rangement du casier 2. Dans l'exemple illustré les rebords supérieurs 9, 10 se raccordent aux rebords 6, 7 par une portion inclinée 11, 12. A l'opposé de la bordure de support 3 se trouve un rebord 13 perpendiculaire à la paroi de rangement 4 et s'étendant de chaque côté de celle-ci jusqu'au rebord 8. Le rebord 13 pourrait comporter une prolongation parallèle à la paroi de rangement 4. Les rebords 9 et 10 sont moins hauts que le rebord 13 et sont donc reliés audit rebord 13 par des portions inclinées 14, 15. Des fentes 16 pratiquées sur les rebords latéraux 9, 10 permettent la fixation de sangles 17.

Comme on peut le noter en particulier sur la figure 1, la bordure de support 3 est constituée sous une forme tubulaire cylindrique creuse. Elle présente une surface extérieure convexe sur laquelle peuvent être posés des vêtements et une surface intérieure concave jouant le rôle d'une zone de protection contre l'écrasement, notamment des cols, d'autres vêtements. La bordure comporte un bord d'extrémité 18 et se trouve donc en partie ouverte en direction du rebord opposé 13. Le bord 18, légèrement replié vers l'intérieur, permet d'éviter de marquer les vêtements. Il délimite avec le rebord opposé 13 une large ouverture permettant de poser les vêtements sur la paroi de rangement 4.

Dans le mode de réalisation illustré sur la figure 3 la mallette de voyage présente une enveloppe externe comportant une demi-coque 19 analogue à un

fond et une demi-coque 20 analogue à un couvercle, articulée par rapport à la demi-coque 19 de façon à pouvoir s'ouvrir comme illustré sur la figure 3 et être refermée pour le transport qui s'effectue au moyen d'une poignée 19a solidaire de la demi-coque 19. Les demi-coques 19, 20 rigides ou semi-rigides sont réalisées par exemple par moulage ou formage d'une matière synthétique ou d'un matériau composite notamment à base de fibres, de textiles ou de mousses légères. La poignée 19a est définie par une courroie 19b reliée à la demi-coque 19 en coulissant à l'intérieur d'une gorge de façon à être fixée en diverses positions.

Le casier interne rigide 2 est articulé au-dessus du fond de la demi-coque 19 à l'aide des évidements 5 comme on peut le voir sur la figure 3 laissant ainsi libre un compartiment de fond 19c qui peut être utilisé comme rangement supplémentaire par exemple pour des chaussures ou du linge sale. Ce compartiment de fond 19c peut être moulé dans une matière adaptée, séparément des demi-coques.

La mallette de voyage illustrée sur la figure 3 peut être utilisée de la manière suivante. Après ouverture de la demi-coque 20 qui prend une position horizontale tandis que la demi-coque 19 reste verticale comme illustré sur la figure 3, on place le casier interne rigide 2 en position horizontale. Dans cette position, la face interne de la paroi de rangement 4 entourée par les rebords supérieurs 9 et 10 sur les côtés latéraux, par le rebord de fond 13 et par la bordure de support 3 constitue une sorte de boîte ou de bac particulièrement adaptée pour le rangement à plat d'effets personnels. A titre d'exemple on a représenté en trait fin sur la figure 3 une chemise 21 placée à plat sur la face interne de la paroi de rangement 4 et un pull-over 22 placé également à plat à côté de la chemise 21. On notera que le col 23 de la chemise 21 se trouve logé à l'intérieur de la bordure de support 3 et donc parfaitement protégé pendant le transport. Les sangles 17 viennent serrer la chemise 21 et le pull-over 22 contre la face interne de la paroi de rangement 4. Bien entendu on pourrait disposer d'autres effets personnels sur la paroi de rangement 4.

Ce rangement étant effectué, on étale les vêtements longs de part et d'autre de la bordure de support 3, les vestes ayant été préalablement pliées en deux dans le sens longitudinal, c'est-à-dire autour de la ligne médiane verticale du dos, les épaules venant en juxtaposition. Les pantalons, s'ils sont trop longs, sont pliés en deux dans le sens transversal, c'est-à-dire autour d'une ligne perpendiculaire à la couture des jambes.

On place alors le casier interne 2 en position verticale comme illustré sur les figures 1 et 2, les vêtements longs restant soutenus par la bordure de support 3 et pendant de part et d'autre de celle-ci. Dans cette position de transport, la bordure 3 se trouve dans la partie supérieure de la mallette. On notera

que dans cette position verticale du casier interne rigide 2, les effets personnels préalablement disposés sur la face interne de la paroi de rangement 4 sont parfaitement maintenus par les sangles 17 qui pourraient également, en variante, enserrer les vêtements longs posés sur la bordure de support 3. A titre d'exemple on a montré sur les figures 1 et 2 la manière de disposer un pantalon 24 et un veston d'homme 25. Ils viennent reposer sur la face externe de la paroi de rangement 4 à l'opposé de la chemise 21 et du pull-over 22.

Lorsque ces opérations sont terminées, on ferme la demi-coque 20.

La largeur du casier 2 correspond sensiblement à celle du veston 25 après son pliage en deux dans le sens longitudinal. La hauteur du casier 2 est telle qu'elle permet de placer sur la bordure de support 3 le pantalon 24 et le veston 25 pliés en deux de la manière décrite plus haut. La hauteur est également suffisante pour loger comme on l'a indiqué précédemment les chemises 21 et pull-overs 22 sur la face interne de la paroi de rangement 4. Bien entendu il est possible de poser à cheval sur la bordure 3 d'autres vêtements tels que jupe, tailleur, imperméable etc... On peut également, moyennant une légère augmentation d'épaisseur de la mallette, prévoir de disposer plusieurs costumes sur la bordure 3 les épaulettes pouvant être placées en quinconce.

Les dimensions du casier interne rigide 2 restent faibles limitant ainsi l'encombrement total de la mallette de voyage 1 conforme à l'invention. A titre d'exemple on pourra adopter une hauteur totale de la mallette 1 de l'ordre de 45 cm, une largeur totale de l'ordre de 45 cm et une épaisseur totale de l'ordre de 15 cm.

Dans un mode de réalisation utilisant seulement la bordure 3, sans le casier 2, les vêtements 21, 22 peuvent être simplement logés entre les pans des vêtements 24, 25 pendant de chaque côté de la bordure 3 et enserrés entre les parois des demi-coques 19 et 20 les cols des chemises étant parfaitement protégés par la surface intérieure concave de la bordure 3.

Dans le mode de réalisation illustré sur la figure 4, l'enveloppe externe comprend des parois souples entourant un casier interne rigide 26 qui présente une structure pratiquement identique à celle du casier interne 2 du mode de réalisation précédent, la seule différence étant la forme des parois frontales 27, 28 qui définissent ici les côtés latéraux de la mallette de voyage de l'invention et qui peuvent être avantageusement recouverts d'un tissu ou analogue. Les bordures droites des faces latérales 27, 28 comportent des éléments de fermeture à glissière 29, 30 grâce auxquelles les parois souples 31 et 32 peuvent être ouvertes et fermées. Les fermetures à glissière 29, 30 s'étendent jusqu'aux rebords arrondis supérieurs des parois latérales frontales 27, 28. Des liens élastiques 33 coopèrent avec une lanière 34 pour maintenir sur

le casier interne rigide 26 les vêtements qui s'y trouvent pliés, illustrés ici sous la forme d'un veston et d'un pantalon comme dans le mode de réalisation précédent.

Pour l'utilisation de ce mode de réalisation, on place à nouveau le casier interne rigide 26 en position horizontale les fermetures 29 et 30 étant ouvertes pour pouvoir disposer des effets personnels sur la face interne de la paroi de rangement dudit casier 26 dans les mêmes conditions que pour le mode de réalisation précédent. Puis les fermetures 29 étant de préférence fermées on peut faire pivoter le casier à la verticale comme précédemment et fermer les fermetures 30 et le rabat 32 avec les attaches 35. On peut également placer d'abord le casier 26 en position verticale comme illustré sur la figure 4 et poser ensuite les vêtements pliés sur la bordure du casier 26 avant de fixer l'extrémité des liens 33 dans une boucle de la lanière 34 comme illustré sur la figure 4. Les deux fermetures à glissière 29, 30 peuvent alors être fermées puis la paroi souple 32 rabattue et fixée sur la paroi souple 31 au moyen par exemple des brides 35. Une poignée solidaire de la paroi 32 permet le transport de la mallette de voyage dans la position verticale illustrée sur la figure 4

Des poches supplémentaires telles que la poche extérieure 36 peuvent également être prévues sur des faces extérieures de la mallette. Une pochette type porte-documents peut être insérée entre les vêtements et la paroi souple de l'enveloppe.

Dans ce mode de réalisation également on pourrait parfaitement supprimer la paroi de rangement du casier interne rigide 26 et prévoir uniquement une bordure rigide. Dans ce cas, les vêtements longs pliés en deux longitudinalement sont tout d'abord posés à plat. La bordure rigide est alors posée dessus transversalement. Les effets personnels tels que chemises, pull over etc. sont ensuite déposés directement dans la concavité de la bordure rigide qui délimite une ouverture à travers laquelle lesdits effets peuvent être simplement posés sur les vêtements longs. L'autre portion desdits vêtements longs est finalement repliée transversalement autour de la bordure rigide convexe en entourant les effets personnels convenablement protégés à l'intérieur de la bordure.

Dans le mode de réalisation illustré sur la figure 5 où les éléments analogues portent les mêmes références le casier interne rigide 2 peut être enveloppé dans une enveloppe externe constituée de quatre rabats 26a à 26d. Les chemises déposées sur la face interne de la paroi de rangement sont maintenues par un rabat 37 qui les recouvre et présente une surface semi-rigide aérée par un filet 38. Du côté de la bordure de support 3, le rabat 37 présente un capot en forme de coquille rigide 39 qui entoure et protège les cols 23 des chemises en coopérant avec la bordure de support 3. Le capot 39 peut être remplacé par une simple

découpe du rabat 37 de forme appropriée. Le rabat 37 est maintenu avec un serrage approprié par une sangle 17.

Les rebords 9, 10 comportent des pontets 40 pour la fixation d'une sangle de transport de la malette, permettant en outre une certaine variation du volume interne.

Le mode de réalisation illustré sur les figures 6 et 7 est particulièrement intéressant pour résoudre les problèmes de l'emballage des vêtements en particulier dans le commerce de détail. Dans ce mode de réalisation, le casier interne rigide 41 est réalisé à l'aide d'une feuille de carton ondulé pliée. Le figure 6 illustre ladite feuille en carton ondulé référencée 42 dans son ensemble et se présentant à plat avant l'utilisation de l'emballage. Une portion centrale 43 joue le rôle de paroi de rangement et permet d'y poser une ou plusieurs chemises 21 ou pull-over ou autres vêtements analogues. Une ligne de pliage définit une sone 44 formant bordure de support pour des vêtements longs comme le pantalon 24 et le veston 25 visibles sur la figure 7. La bordure de support 44 se prolonge par un rabat 45 muni de pattes d'accrochage latérales 46 qui viennent coopérer avec des fentes 47 pratiquées dans la paroi de rangement 43 lors du pliage destiné à former la bordure de support comme on peut le voir sur la figure 7.

A l'opposé de la bordure de support 44 se trouve définie, également par des lignes de pliage, une zone 48 formant rebord d'extrémité et présentant un rabat 49 qui revient parallèlement à la paroi de rangement 43 comme on peut le voir sur la figure 7.

Après que les chemises 21 ou vêtements analogues aient été posés sur la face interne de la paroi de rangement 43 comme illustré sur la figure 6, on forme par pliage le casier interne rigide 41 visible en vue de côté sur la figure 7. Les vêtements longs tels que le pantalon 24 et le veston 25 peuvent alors être placés sur la bordure de support 44 comme il a été précédemment expliqué pour les modes de réalisation de la mallette de voyage de l'invention illustrés sur les figures 1 à 5. Dans le mode de réalisation des figures 6 et 7 on notera que les vêtements longs 24, 25 sont en outre repris par le rabat 49 qui ferme la partie basse du casier interne rigide 41.

L'ensemble remplacé en position verticale comme illustré sur la figure 7 peut alors être aisément inséré dans un sac souple 50 en papier ou en matière plastique muni d'une poignée de préhension 51.

L'invention fournit ainsi un moyen rapide et pratique pour le rangement d'effets personnels et de vêtements permettant leur transport sous une forme légère et compacte minimisant le froissage.

Revendications

1. Mallette de voyage ou d'emballage pour effets

personnels comprenant une enveloppe externe souple ou rigide et des moyens de support pour vêtements comprenant une bordure rigide de support (3), placée horizontalement dans la partie supérieure de la mallette lorsque celle-ci est en position de transport et présentant une surface extérieure convexe adaptée pour recevoir des vêtements repliés (24, 25) placés à califourchon sur la bordure, caractérisée par le fait que la bordure de support (3) est adjacente à une ouverture à travers laquelle d'autres vêtements ou effets personnels tels que des chemises peuvent être posés à plat entre les pans des vêtements précités, la bordure de support (3) présentant une surface intérieure concave capable de définir une zone de protection contre l'écrasement desdits effets personnels.

2. Mallette de voyage selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la bordure de support fait partie d'un casier interne rigide présentant une paroi de rangement (4) au moins en partie pleine contre laquelle lesdits effets personnels peuvent être disposés, ledit casier interne étant adapté pour pouvoir aisément pivoter entre une position horizontale de rangement permettant de disposer lesdits effets personnels (21, 22) à plat sur la paroi de rangement et une position verticale de transport.
3. Mallette de voyage selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la bordure de support (3) s'étend entièrement d'un côté de la paroi de rangement (4) les effets personnels étant disposés à plat sur la face interne de la paroi de rangement et les vêtements placés sur la bordure de support venant en appui sur la face externe de la paroi de rangement lorsque l'enveloppe externe est fermée.
4. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisée par le fait que la bordure de support (3) présente une largeur sensiblement égale à celle d'un pan de veston et que le casier interne (2) présente une hauteur sensiblement égale à la moitié de celle d'un veston plié longitudinalement de façon que l'on puisse placer à califourchon sur la bordure de support, un veston plié en deux selon la médiane du dos, les épaules et les deux pans étant superposés.
5. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que des rebords en saillie (6, 7) délimitent latéralement la bordure de support (3).
6. Mallette de voyage selon la revendication 5, ca-

ractérisée par le fait que lesdits rebords se poursuivent sur chaque côté de la paroi de rangement..

7. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisée par le fait que le casier interne rigide (2, 26) présente un rebord (13) solidaire de la paroi de rangement à l'opposé de la bordure de support (3).
8. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, caractérisée par le fait que le casier interne rigide (2, 26) comporte des moyens d'immobilisation des effets personnels posés à plat sur la paroi de rangement (4).
9. Mallette de voyage selon la revendication 8, caractérisée par le fait qu'elle comporte un rabat (37) maintenant les effets personnels plaqués contre la paroi de rangement, le rabat présentant une découpe ou un capot en forme de coquille (39) contribuant à la protection des cols des chemises.
10. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 9, caractérisée par le fait que le casier interne rigide comporte des points d'ancrage (40) pour des poignées ou lanières de transport.
11. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 10, caractérisée par le fait que le casier est réalisé d'une seule pièce en une matière moulable.
12. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 10, caractérisée par le fait que le casier est réalisé à partir d'une feuille rigide ou semi-rigide, pliée ou fermée.
13. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 12, caractérisée par le fait que l'enveloppe externe comprend deux demi-coques (19, 20) rigides ou semi-rigides articulées l'une par rapport à l'autre l'une des demi-coques présentant un moyen de charnière pour le pivotement du casier interne rigide.
14. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 12, caractérisée par le fait que l'enveloppe externe comprend des parois extérieures souples (31, 32) fixées de façon détachable sur les bords des flancs latéraux de la bordure rigide ou du casier interne rigide (26).
15. Mallette de voyage selon l'une quelconque des revendications 2 à 12, caractérisée par le fait que l'enveloppe externe se présente sous la forme

d'un sac souple (50) à l'intérieur duquel peut être logé le casier interne rigide ou la bordure rigide.

- 16.** Casier interne rigide tel que défini dans l'une quelconque des revendications 2 à 12.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

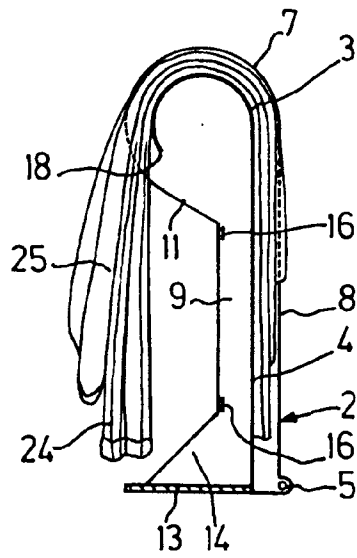


FIG.2

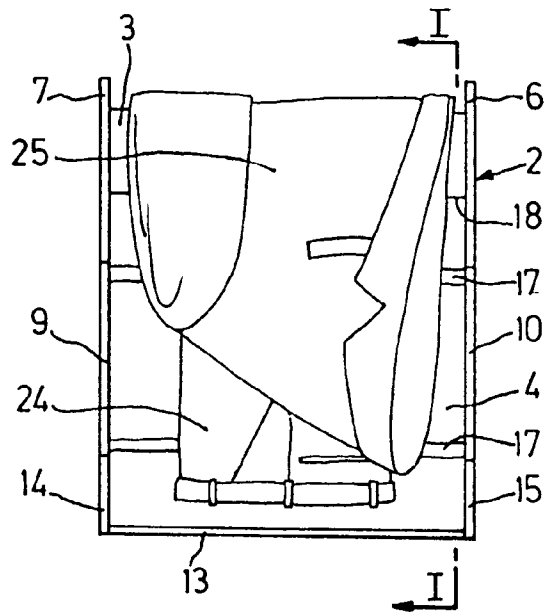


FIG.3

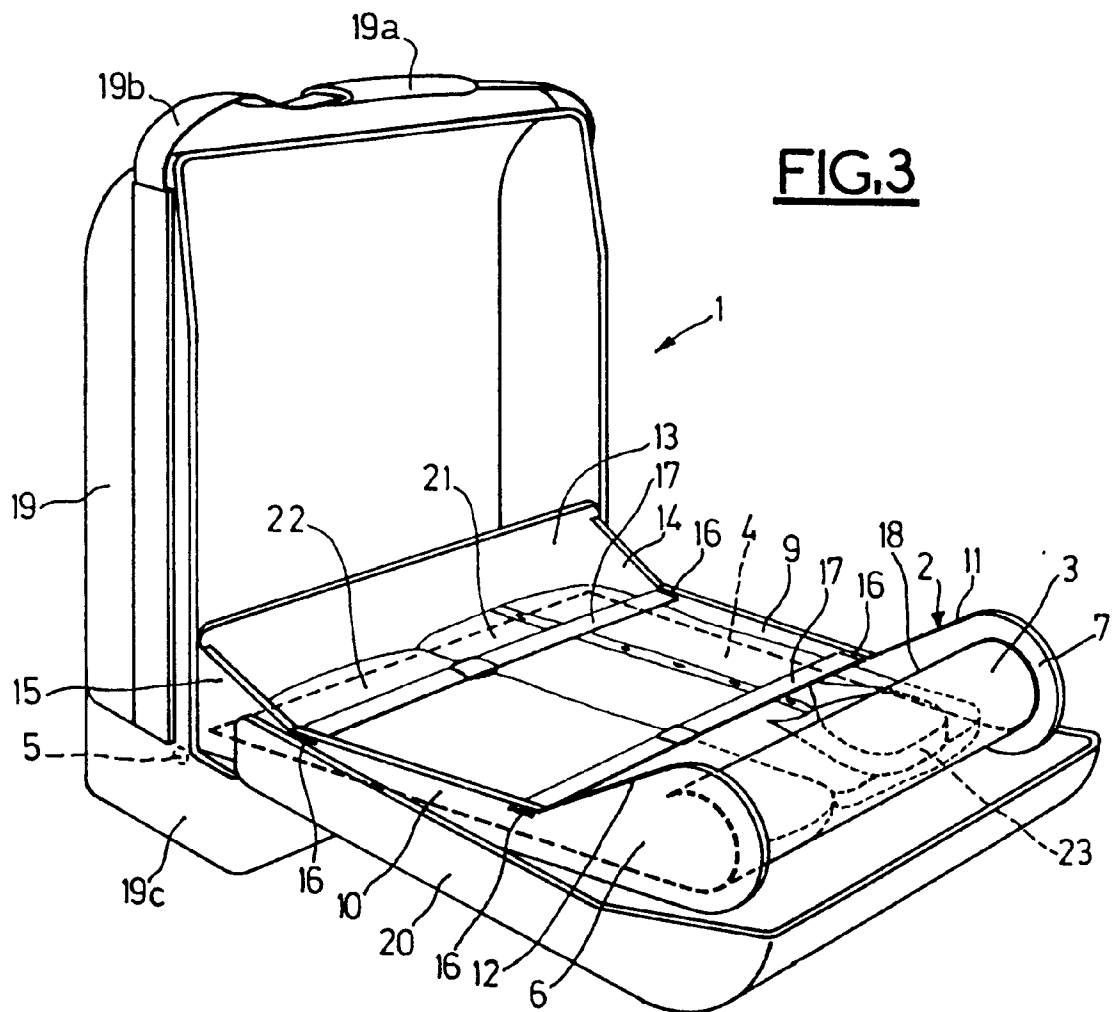


FIG.4

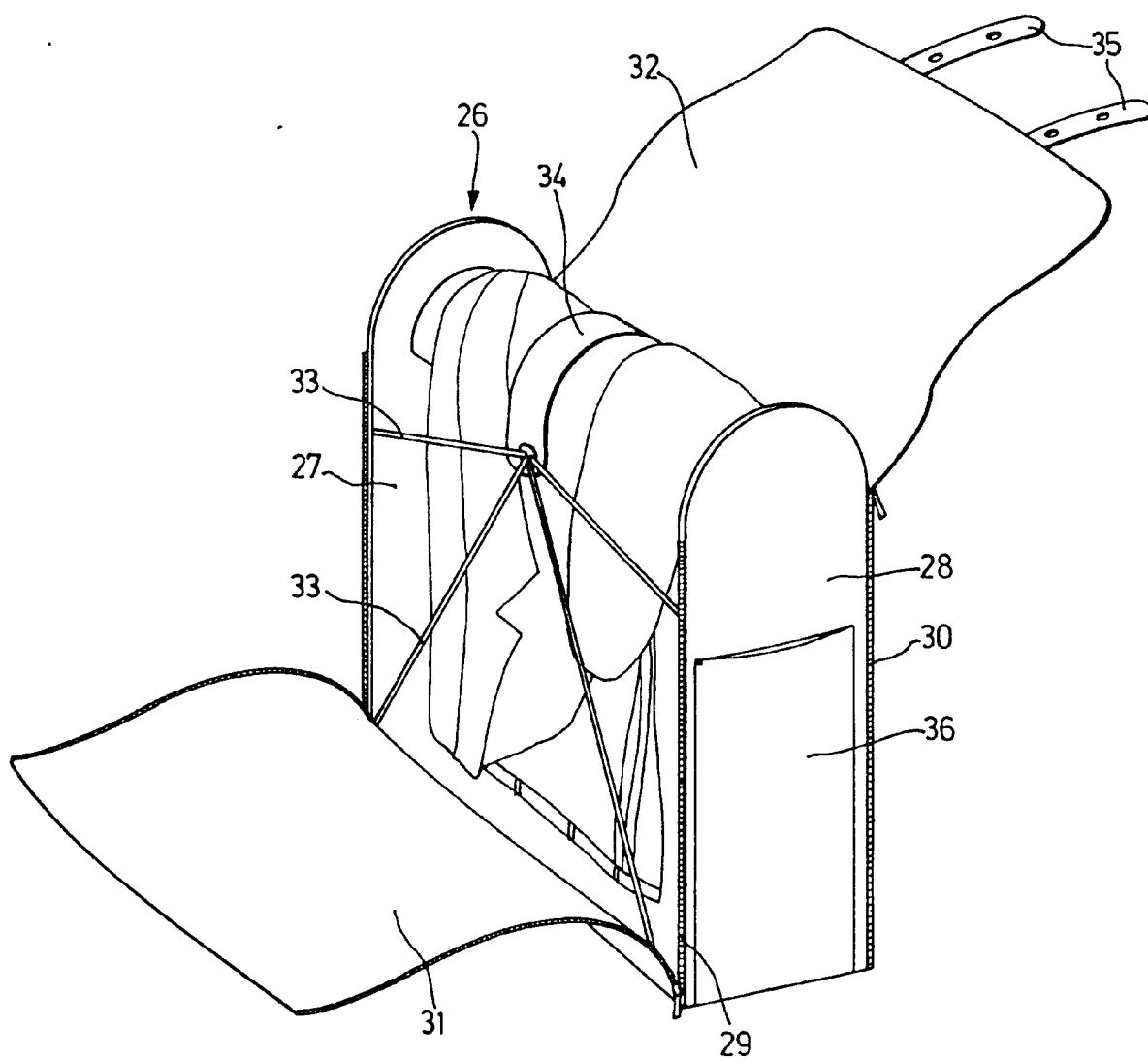


FIG.5

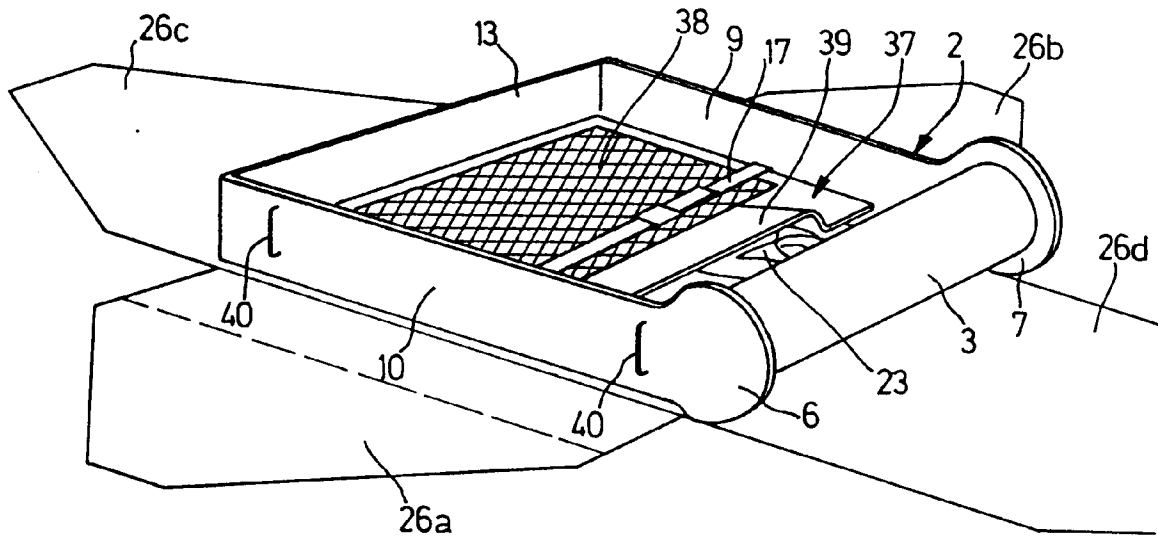


FIG.6

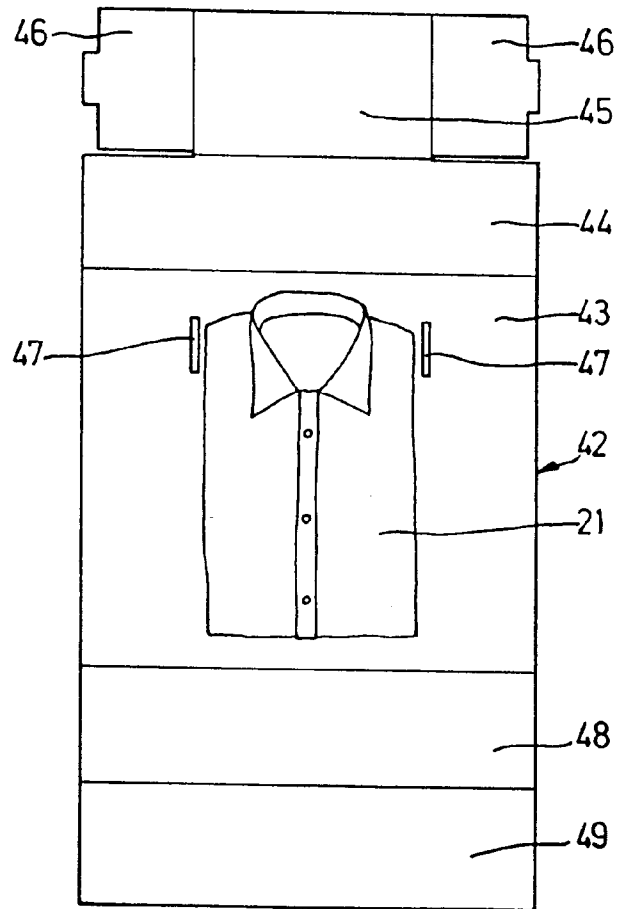
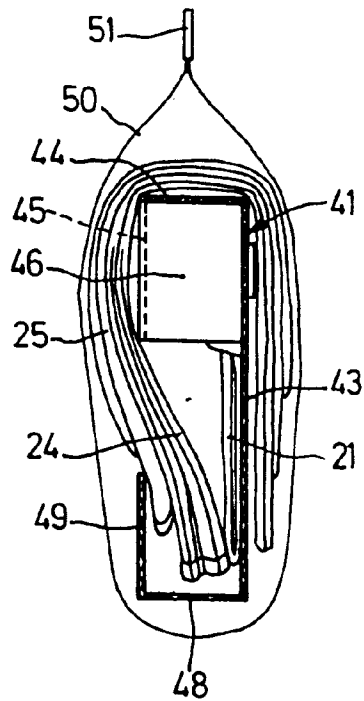


FIG.7





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 1106

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X,D	US-A-2 001 806 (WHEARY) * page 2, colonne de gauche, ligne 56 - ligne 74; figures 7,8 *	1	A45C5/12
A	---	2-7, 14-16	
Y,D	US-A-2 422 511 (WOLSEY) * le document en entier *	1	
A	---	5	
Y,D	US-A-1 760 098 (WILT) * le document en entier *	1	
A	---	2-4,10	
A,D	FR-A-756 539 (ETABLISSEMENTS SARTON) * le document en entier *	1,2,4, 13,16	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
A,D	US-A-2 873 830 (WILT) * le document en entier *	1,3,4, 11-13	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			A45C
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28 JUILLET 1992	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)